

X

Jardins mis à la disposition du personnel.-

C.A. 16. 9.42 Q.d. (c)

Jardins mis à la disposition du personnel

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 16 septembre 1942

Questions diverses

Fas de P.V.
Sténo (p.31)

M. LE PRÉSIDENT. - Je tiens à vous rendre compte de l'effort qui a été fait pour mettre des jardins à la disposition de notre personnel.

Le nombre de ces jardins, aménagés sur des terrains appartenant à la S.N.C.F. ou loués par elle, s'élève à 82.873, chiffre correspondant à peu près à 40% de notre effectif. Les surfaces totales sont de 2.135 hectares, ce qui représente, par jardin, une moyenne d'à peu près 263 mètres carrés.

M. LE BERRHAIS. - Sur certains points, nous avons été obligés de réagir en empêchant les agents de prendre trop de terrains. 2 ares et demi à 3 ou 4 ares constituent un maximum; une superficie plus étendue dépasse celle que peut cultiver normalement un homme. De plus, il y a évidemment intérêt à répartir les terrains au maximum.

M. LIAUD. - La mise à disposition du personnel de jardins est une excellente chose, très appréciée par le personnel.

Mais je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la question des cantines. Je crois que cet hiver va être encore très difficile et M. le Directeur Général a déjà pris un certain nombre de dispositions en ce qui concerne l'organisation des cantines.

Toutefois, à mon avis, la S.N.C.F. ne fait pas encore assez d'efforts dans ce domaine, alors que, dans l'industrie privée, les industriels prennent à leur charge une partie des frais. La S.N.C.F. verse bien des subventions, mais elles sont insuffisantes.

Par exemple, certains établissements industriels, à l'heure actuelle, font payer le repas 6 fr, la différence avec le prix de revient étant prise en charge par eux. Ne serait-il pas possible de s'orienter dans ce sens pour nos cantines ? Je crois qu'il y a là un effort à faire.

M. LE PRÉSIDENT.—La question que vous posez est délicate. Elle est en contradiction avec la politique suivie en ce qui concerne les Economats. Ceux-ci, en effet, doivent couvrir tous leurs frais et le personnel a toujours été d'accord sur ce point.

.....

Il n'y a pas de raison pour que nous livrions ces produits au prix normal quand ils sont achetés aux économats et que nous les céditions aux cantines à un prix inférieur. Il n'y a pas de raison pour que les agents prenant leur repas aux cantines paient les produits moins cher que ceux qui les achètent pour les consommer chez eux. Il faut une unité de politique.

M. BRYHLOT. - Il convient de remarquer d'ailleurs que cette prise en charge par les patrons d'une partie du prix des repas constitue une manière détournée d'accorder des augmentations de salaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Le nombre des cantines est, dans une certaine mesure, limité par les difficultés d'approvisionnements.

M. LE GÉNÉRAL. - Comme nous ne pouvons pas, pratiquement, en créer partout, nous éprouvons de grandes difficultés à traiter nos agents d'une manière à peu près équitable.

Remarque, en outre, que nous prenons déjà, dans ces cantines, beaucoup de dépenses à notre charge : les frais d'établissement et la fourniture du matériel, le local, le chauffage et l'éclairage de celui-ci, et quelques dépenses courantes selon les cas.

Mais nous ne pouvons prendre systématiquement à notre charge une part du prix des repas. Nous le faisons seulement dans certains cas, notamment pour les mécaniciens de passage parce qu'il y a là une sujétion particulière aux agents qui se déplacent et qui ne peuvent trouver ailleurs la possibilité de se ravitailler, ni exporter, comme autrefois, un casse-croûte de chez eux.

M. HUBB. - Il y a des charges qui incombent aux cantines et dont on pourrait envisager la prise en charge.

M. LE GÉNÉRAL. - Je ne crois pas qu'il soit possible d'entrer dans cette voie; ce serait très délicat. Mais je suis tout à fait d'accord pour que nous aidions les cantines au maximum. Nous dépensons déjà plusieurs millions par an pour cela.

M. de TARDE.- En se servant purement et simplement des Economats, n'arriverait-on pas, sans aucune subvention spéciale aux cantines, à pouvoir donner à certaines catégories de personnel, notamment aux mécaniciens, des repas qui seraient quand même au-dessous du prix des repas normaux ?

M. LE BESHERRAIS.- Les repas servis par les cantines sont au-dessous des prix normaux.

D'autre part, les Economats sont utilisés à plein pour tous les produits qui peuvent être achetés par grande quantité. Mais la principale difficulté pour les cantines est de se procurer des légumes, pour lesquels il faut trouver des sources de ravitaillement locales.

ETAT RECAPITULATIF DES JARDINS MIS PAR LA S.N.C.F. A LA DISPOSITION DU PERSONNEL

(Exécution de la décision 951 de la Conférence des Directeurs du 4 juin 1942)

Régions	Situation au	Jardins aménagés sur des terrains appartenant à la S.N.C.F.		Jardins cultivés sur des terrains loués par la S.N.C.F. et loués aux agents		Ensemble	
		Nombre	Surface totale approximative	Nombre	Surface totale approximative	Nombre de jardins	Surface totale
Est	1° oct. 1941	5.548	253 Ha 91	"	"	5548	253Ha 91
	31 mai 1942	7.136	321 Ha 81	765	22 ha 59	7901	344 40
Nord	1° oct. 1941	9.724	291 Ha	24	2 ha 06	9748	293Ha 06
	31 mai 1942	10.930	331 ha	24	2 ha 06	10954	333Ha 06
Ouest	1° oct. 1941	17.698	511 ha 21	85	2 ha 78	17783	513ha 99
	31 mai 1942	20.139	577 ha 71	85	2 ha 78	20224	580ha 49
Sud-Ouest	1° oct. 1942	8.903	180 ha	2.327	47 ha	11230	227ha
	31 mai 1942	12.269	246 ha	3.200	65 ha	15469	311ha
Sud-Est	1° oct. 1941	23.600	550 ha	50	0 ha 85	23650	550ha 85
	31 mai 1942	27.800	606 ha	525	10 ha 93	28325	616ha 93
Ensemble des Régions	1° oct. 1941	65.473	1786 ha 12	2.486	52 ha 69	67959	1838ha 81
	31 mai 1942	78.274	2082 ha 52	4.599	103 ha 36	82873	2185ha88

Les derniers renseignements nous sont parvenus le 25 août 1942.

L'Inspecteur Principal,
Signature.

R. Thullier
Chm S.N.C.F.
8/8/42
7 C.A. 6.9.42